



# Municipalité de Saint-Éloi

183, rue Principale Ouest

Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0

Tél. : (418) 898-2734

Courriel : [st-eloi@st-eloi.qc.ca](mailto:st-eloi@st-eloi.qc.ca)

Site web : <http://www.municipalite-st-eloi.com>

## Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé

## PERSONNEL

Annie Roussel, directrice générale, greffière-trésorière

Ronald-Élie Houde, employé municipal (saisonnier)

Alexandre Desjardins, inspecteur en bâtiment et en environnement

Adresse courriel : [alexandre.desjardins@mrcdesbasques.com](mailto:alexandre.desjardins@mrcdesbasques.com)

Laura Gagnon, technicienne en loisirs partagés

Adresse courriel : [laura.gagnon@mrcdesbasques.com](mailto:laura.gagnon@mrcdesbasques.com)

## CONSEIL MUNICIPAL

Mme Gisèle Saindon, mairesse

M. Roger Lavoie, conseiller #1

M. Jonathan Rioux, conseiller #2, pro-maire

M. Éric Veilleux, conseiller #3

M. Jocelyn Côté, conseiller #4

M. Samuel Sirois, conseiller #5

M. Alexandre Côté, conseillère #6



Date de la prochaine séance du conseil municipal

Lundi le 7 octobre 2024 à 19 h 30

*Rapport Municipal*  
*Septembre 2024*

## **ACHAT BÂTIMENT CAISSE POPULAIRE DES BASQUES / POINT DE SERVICE SAINT-ÉLOI / NOTAIRE**

Attendu que la caisse populaire des Basques-point de service de Saint-Éloi a fermé ses portes définitivement le 6 juin 2024;

Attendu que les dirigeant de la caisse populaire ont offert l'immeuble à la Municipalité de Saint-Éloi;

Attendu que les membres du conseil ainsi que la Directrice générale ont été visité le bâtiment le 17 juin 2024;

Attendu que les dirigeant de la caisse populaire ont fait une offre respectable à la municipalité;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi accepte d'acheter l'immeuble dont le numéro civique est le 280 rue Principale Ouest au montant de 55 000\$ plus taxes payable sur 5 ans sans intérêt. Un montant de 5000\$ plus les taxes seront versé à la signature du contrat payable avec le surplus accumulé et pendant les 5 années suivantes à la date d'anniversaire du contrat un montant de 10 000\$ sera déboursé avec le fond général. La caisse fournira une étude environnementale, un certificat de localisation, fera réparer la thermopompe et laissera les meubles en place. De plus, la municipalité mandate la notaire Arianne Michaud du bureau Côté, Ouellet, Thivierge inc. de Trois-Pistoles afin de préparer le contrat notarié. Le contrat sera payé avec le surplus accumulé. Monsieur le maire ou Monsieur le pro-maire et Madame la directrice générale sont mandaté afin de signer le contrat avec la Caisse Desjardins.

## **TECQ 2024-2028 / MANDAT INGÉNIEUR / RANG 3 OUEST**

Une résolution a été adoptée afin que la municipalité de Saint-Éloi mandate l'ingénieur de la FQM afin de faire la rédaction d'un devis pour des travaux d'asphaltage sur le Rang 3 Ouest. Par le fait même, la vérification des ponceaux devra être fait et des tests de sol seront demandés au besoin. Les frais encourus seront payés par la subvention reçue du programme TECQ 2024-2028. De plus, la Municipalité demande qu'une estimation du coût des travaux préliminaires soit faites ainsi qu'une estimation des coûts de vos honoraires.

## **SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ**

La semaine de la municipalité se tiendra du 8 au 14 septembre 2024.

## **RAPPORT RAMONAGE DES CHEMINÉES**

La directrice générale lit la défektivité inscrite dans les bordereaux de ramonage remis par Service de Ramonage M. Ouellet enr. pour avoir effectué le ramonage des cheminées de notre municipalité.

Cheminées ramonées, inspectées: 169

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi paie un montant de \$10 138.98 plus taxes à Service de Ramonage M. Ouellet enr. pour le ramonage des cheminées.

## **DEMANDE CPTAQ / FERME SOUS LES ÉTOILES**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi :

- appuie le demandeur, Ferme sous les Étoiles inc., dans ces démarches visant à obtenir de la commission l'utilisation à une autre fin que l'agriculture pour l'abaissement d'une bute située sur une partie des lots 5 547726 et 5 547139 du cadastre du Québec à Saint-Éloi, pour une superficie totale d'environ 4.546 ha incluant une aire d'exploitation de 3.89 ha et un chemin d'accès de 0,656 ha.
- la municipalité autorise pour une période de 5 ans;
- indique à la Commission que le projet du demandeur ne contrevient pas aux règlements municipaux;
- recommande à la commission de faire droit à la présente demande.

## **COLLOQUE ANNUEL DE ZONE**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi mandate Mme Annie Roussel, directrice générale à assister au colloque de zone Bas Saint-Laurent Ouest qui se tiendra le jeudi 12 septembre 2024 à Kamouraska. Les frais de 75\$ plus taxes pour l'inscription ainsi que les frais de déplacement sont à la charge de la municipalité.

## **SUBVENTION PROGRAMME SOUTIEN AU LOYER 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2024 / CORPORATION D'HÉBERGEMENT**

Une résolution a été adoptée afin que la municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$732.80 à la Corporation d'Hébergement de Saint-Éloi concernant le programme de soutien au loyer pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024 suite à la résolution #2023-04-66 afin de maintenir notre engagement financier de 5 ans qui a commencé en 2023.

## **SUBVENTION PROGRAMME AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI / MME CHANTAL DOUCET ET M. DENIS LEMIEUX / COMITÉ DE RELANCE**

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a adopté un programme d'aide au développement économique pour la municipalité de Saint-Éloi selon la résolution #2022-06-103;

Considérant que selon ce programme, un promoteur peut être admissible s'il adhère à toutes les étapes de notre programme;

Considérant que Monsieur Denis Lemieux et Madame Chantal Doucet ont envoyé un courriel en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024 afin de demander à la municipalité de faire partie du programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi;

Considérant que ce courriel a été présenté à la séance du conseil du mois de juillet 2024;

Considérant que Monsieur Denis Lemieux et Madame Chantal Doucet ont franchi toutes les étapes de notre programme afin de pouvoir bénéficier de notre subvention;

Considérant que Monsieur Denis Lemieux et Madame Chantal Doucet ont droit selon le programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi à une subvention selon l'article 9 de la résolution #2022-06-103 à un remboursement équivalent au droit de mutation sur la valeur de l'évaluation de la résidence.

À ces causes, la Municipalité de Saint-Éloi subventionne le Comité de Relance de Saint-Éloi pour un montant de 284.50\$, représentant un montant équivalent à la subvention telle que calculée par la directrice générale. La subvention sera versée à Monsieur Denis Lemieux et Madame Chantal Doucet par le Comité de Relance de Saint-Éloi.

## **ATR BAS-ST-LAURENT**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi débourse un montant de \$312 plus les taxes à l'Association Touristique Régionale du Bas-Saint-Laurent pour la cotisation annuelle 2024-2025.

## **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-ÉLOI**

La Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 350\$ à la bibliothèque municipale de Saint-Éloi pour l'achat de papeterie.

**RÉSULTAT SOUMISSION OUVERTURE DES STATIONNEMENTS**

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a fait une demande de soumission sur invitation concernant l'entretien des stationnements;

Considérant que l'ouverture a eu lieu lundi le 5 août 2024 à 15h00 devant Monsieur le Pro-Maire Jonathan Rioux et Monsieur Ronald-Élie Houde, employé municipal;

Considérant qu'il y a eu deux soumissionnaires qui ont répondu à notre demande;

Considérant que les soumissionnaires sont les suivants :

Monsieur Serge Morin :

Hiver 2024-2025 : 11 500\$ plus taxes

Hiver 2025-2026 : 11 500\$ plus taxes

Entreprise S. Desjardins inc. :

Hiver 2024-2025 : 10 555.55\$ plus taxes

Hiver 2025-2026 : 10 555.55\$ plus taxes

Considérant que Les Entreprises S. Desjardins inc. est le plus bas soumissionnaire dans le présent appel d'offre au devis de la municipalité de Saint-Éloi;

Considérant que le contrat est valide jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2026;

Considérant que le contrat expire à la fin de la période contractuelle décrit ci-dessus;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi accorde le contrat d'entretien des stationnements pour l'hiver 2024-2025 et 2025-2026 à l'Entreprise S. Desjardins inc. pour les montants indiqués ci-dessus. De plus, Monsieur le Maire ou Madame la Mairesse et Madame la Directrice générale, Annie Roussel sont autorisés à signer le contrat avec Les Entreprises S. Desjardins inc.

**ENTENTE DE COOPÉRATION AVEC LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE RELATIVEMENT AU DÉNEIGEMENT DU RANG 2 EST AUX LIMITES COMMUNES DES MUNICIPALITÉS**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi accepte de prendre une entente de coopération avec la municipalité de L'Isle-Verte relativement au déneigement du Rang 2 Est pour la portion aux limites communes des municipalités soit 300m. La Municipalité de Saint-Éloi autorise M. le Pro-maire Jonathan Rioux ainsi que Mme Annie Roussel, directrice générale, à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Éloi.

## **SOUSSION ABRASIF**

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a fait une demande de soumission sur invitation concernant l'abrasif;

Considérant que l'ouverture a eu lieu mardi le 2 juillet 2024 à 15h00 devant Monsieur le Pro-Maire Jonathan Rioux, Madame la conseillère Gisèle Saindon, Monsieur le conseiller Samuel Sirois et trois entrepreneurs;

Considérant qu'il y a eu deux soumissionnaires qui ont répondu à notre demande;

Considérant que les soumissionnaires sont les suivants :

9110-9991 Québec inc. : 8 000\$ plus taxes  
Entreprise Camille Dumont inc. : 9 750\$ plus taxes

Considérant que les soumissions sont conformes;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi accorde à 9110-9991 Québec inc. le contrat de fabrication d'abrasif pour l'hiver 2024-2025 au montant de 8000\$ plus taxes en respectant les conditions énumérées au devis.

## **PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ST-ÉLOI 2024-2026**

Considérant que la région des Basques est nettement défavorisée au niveau du développement économique;

Considérant qu'il est de l'intention de la Municipalité de Saint-Éloi de créer un programme d'aide au développement économique ayant pour objet d'apporter un support financier aux industries et commerces de biens et services ainsi qu'aux résidentiels qui désirent s'installer dans la région des Basques et plus particulièrement sur le territoire de la Municipalité de Saint-Éloi et ceci en passant par le Comité de Relance de Saint-Éloi;

Considérant que la création, l'expansion des industries et des commerces de biens et services se traduit automatiquement par une activité économique plus intense;

Considérant que la venue de nouveaux résidents sur le territoire se traduit également par une activité économique plus intense et se doit d'être favorisée;

À ces causes, la Municipalité de Saint-Éloi adopte le présent programme d'aide au développement économique 2024-2026 favorisant la Municipalité de Saint-Éloi et ceci en passant toujours par le Comité de Relance qui est un comité sans but lucratif (Article 90 et suivants de la Loi sur les compétences municipales).

## **SUBVENTION PROGRAMME AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI / M. JEAN-FRANCOIS CARON / COMITÉ DE RELANCE**

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a adopté un programme d'aide au développement économique pour la municipalité de Saint-Éloi selon la résolution #2024-08-115;

Considérant que selon ce programme, un promoteur peut être admissible s'il adhère à toutes les étapes de notre programme;

Considérant que Monsieur Jean-François Caron a envoyé une lettre en date du 27 août 2024 afin de demander à la municipalité de faire partie du programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi;

Considérant que cette lettre a été présentée à la séance du conseil du mois de septembre 2024;

Considérant que Monsieur Jean-François Caron a franchi toutes les étapes de notre programme afin de pouvoir bénéficier de notre subvention;

Considérant que Monsieur Jean-François Caron a droit selon le programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi à une subvention selon l'article 9A de la résolution #2024-08-115 à un remboursement équivalent au droit de mutation (643.50\$) et une année d'exemption de taxe sur la valeur l'évaluation de la résidence (1106.84\$).

À ces causes, la Municipalité de Saint-Éloi subventionne le Comité de Relance de Saint-Éloi pour un montant de 1750.34\$, représentant un montant équivalent à la subvention telle que calculée par la directrice générale. La subvention sera versée à Monsieur Jean-François Caron par le Comité de Relance de Saint-Éloi lorsque le tout sera payé.

## **DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR L'ENTRETIEN DE CHEMINS A DOUBLE VOCATION / CHEMIN DES TROIS-ROCHES**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien de la Route de la Station (secteur sud) et du chemin des Trois-Roches qui sont à double vocation, et ce, sur une longueur totale de 5.54 km.

## **RÉSOLUTION DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET REDRESSEMENT**

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Éloi choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Mme Annie Roussel, Directrice générale, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, la Municipalité de Saint-Éloi autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Annie Roussel, Directrice générale est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

## **JOURNÉE INTERNATIONALE DES AINÉS**

La journée internationale des aînés se tiendra le 1<sup>er</sup> octobre 2024.



## **SOUSSION RECHARGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX**

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a fait une demande de soumission sur invitation concernant l'entretien des stationnements;

Considérant que l'ouverture a eu lieu mardi le 2 juillet 2024 à 15h00 devant Monsieur le Pro-Maire Jonathan Rioux, Madame la conseillère Gisèle Saindon, Monsieur le conseiller Samuel Sirois et trois entrepreneurs;

Considérant qu'il y a eu trois soumissionnaires qui ont répondu à notre demande;

Considérant que les soumissionnaires sont les suivants :

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| 9110-9991 Québec inc. :         | 50 voyages à 355.55\$=17 777.50\$ plus taxes |
| 9245-7746 Québec inc. :         | 50 voyages à 374\$= 18 700\$ plus taxes      |
| Construction R.J. Bérubé inc. : | 50 voyages à 436\$= 21 800.80\$ plus taxes   |

Considérant que les soumissions sont conformes;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi accorde à 9110-9991 Québec inc. le contrat de rechargement des chemins municipaux au montant de 355.55\$ plus taxes du voyage en respectant les conditions énumérées au devis. Le tout sera payé avec la subvention Double vocation et le PAVL volet PPA-ES.

## **LA SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES 2024**

La Semaine de la prévention des incendies se déroulera du **6 au 12 octobre 2024** sous le thème « Le premier responsable, c'est toi! ».

## **JOURNÉE INTERNATIONALE DU TROUBLE DÉVELOPPEMENTAL DU LANGAGE**

Le TDL est un trouble neurodéveloppemental qui affecte la communication, présent dès la naissance et se manifestent par des difficultés importantes de langage pouvant affecter autant la compréhension que l'expression selon le niveau de sévérité. Il s'agit d'un handicap invisible considéré comme une déficience physique qui touche plus de 7 % de la population. Au Québec, cela représente tout près de 650 000 personnes.

C'est pourquoi le Regroupement TDL Québec organise chaque année, avec la participation des associations régionales, la Semaine du Trouble développemental du langage. Cette année, la Semaine se tiendra du 19 au 25 octobre 2024 et sera propulsée par la journée internationale le 18 octobre 2024.

## **MANDATER INGÉNIEUR FQM / PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (VOLET REDRESSEMENT)**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi mandate l'ingénieur de la FQM afin de faire les relevés et la préparation des plans et devis pour la subvention pour le PIIRL concernant les travaux situés sur le chemin des Trois-Roches soit la limite Saint-Éloi / Saint-Paul-de-la-Croix à la Route Métayer sur une longueur d'environ 1.5km. Les travaux vont consister à faire le déblaiement des accotements, le nettoyage et excavation de fossés, décontamination, nivellement, rechargement MG20 et mise en forme, enrobé bitumineux, rechargement granulaire des accotements MG20b et reconstruction d'un ponceau. Le tout sera payé avec la subvention du PIIRL. Madame Annie Roussel, Directrice générale est autorisée à signer tous les documents nécessaires reliés à ce projet.

## **DEMANDE CPTAQ / LES ENTREPRISES CAMILLE DUMONT INC.**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi :

-appuie le demandeur, Les Entreprises Camilles Dumont inc., dans ces démarches visant à obtenir de la commission une autorisation pour enlever du sol arable, faire du remblai ou exploiter des ressources pour l'abaissement d'une bute située sur une partie du lot 5 547011 du cadastre du Québec à Saint-Éloi, pour une superficie totale d'environ 1.49 ha incluant une aire d'exploitation de 1.18 ha et un chemin d'accès de 0,31 ha.

-la municipalité autorise pour une période de 3 ans;

-indique à la Commission que le projet du demandeur ne contrevient pas aux règlements municipaux;

-recommande à la commission de faire droit à la présente demande.

## **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET ENTRETIEN**

La Directrice générale informe les membres du conseil que nous avons reçu un courriel de la Ministre nous informant qu'elle accordait à notre municipalité une aide financière de 187 985\$ dans le cadre du PAVL, volet entretien.

## **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE**

La Directrice générale informe les membres du conseil que nous avons reçu un courriel de la Ministre nous informant qu'elle accordait à notre municipalité une aide financière de 18 351\$ dans le cadre du PAVL-CE.

## **SEL À DÉGLAÇAGE / ABRASIF**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Éloi doit mettre du sel à glace dans son abrasif durant la saison hivernale;

ATTENDU QUE Madame la directrice générale s'est informé des prix auprès des fournisseurs;

ATTENDU QU'un fournisseur a répondu à notre demande :

ATTENDU QUE le soumissionnaire est le suivant :

Sel Warwick inc.

Prix : 136\$ / tonne métrique plus taxes transport inclus

POUR CES MOTIFS, la municipalité de Saint-Éloi accepte la soumission de Sel Warwick pour l'achat du sel à glace pour la saison 2024-2025. La Municipalité de Saint-Éloi achètera 40tm au coût de 136\$/la tonne plus taxes transport inclus.

## **LOCATION ESPACE TRAILERS / ABEILLES DU FAUBOURG**

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi doit entreposer son « traileur » et son épandeur à abat-poussière;

Attendu que Abeilles du Faubourg loue dans sa grange des espaces pour entreposer de la machinerie;

Attendu que Abeilles du Faubourg assure seulement sa grange et non ce qu'il entrepose;

Attendu que la directrice générale a communiqué avec nos assurances soit la MMQ et elle leur a demandé si la Municipalité est assurée avec ses propres assurances si on entreposait nos biens dans un autre endroit qui ne nous appartient pas. Notre conseiller a répondu que nos assurances couvriraient les dommages s'il arrivait quelque chose;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi accepte d'entreposer son « traileur » et son épandeur à abat-poussière dans la grange à Abeilles du Faubourg et ceci pour l'hiver 2023-2024 pour un montant de 180\$ plus taxes. Les membres du conseil autorisent Madame Annie Roussel, directrice générale, à signer le bail aux fins d'entreposage de bien meuble pour et au nom de la Municipalité de Saint-Éloi.

## **REDDITION DE COMPTE / PAVL**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Éloi a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration par Circonscription Électorale (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, la municipalité de Saint-Éloi approuve les dépenses d'un montant de 21404.98\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

## **RENCONTRE D'INFORMATION**

Une rencontre d'information sur l'aide médicale à mourir.

Quand : Mercredi le 2 octobre 2024 à 10h00

Où : au Centre Culturel de Trois-Pistoles, 445, rue de l'Aréna

Entrée gratuite - Contribution volontaire

Réservation requise au Centre d'Action Bénévole des Basques 418-851-4068

Animée par : Dr. Georges L'Espérance, neurochirurgien, Président de l'association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité.

## **POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT, DE LA VIOLENCE ET DE L'INCIVILITÉ AU TRAVAIL**

**ATTENDU QUE** toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Éloi a adopté une telle politique le 3 décembre 2018 (résolution n° 2018-12-211) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail* ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Éloi s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Éloi ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

**ATTENDU QU'**il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Saint-Éloi abroge la politique de prévention du harcèlement psychologique au travail et du traitement des plaintes adoptée le 3 décembre 2018 résolution n° 2018-12-211.

**QUE** la Municipalité de Saint-Éloi adopte la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail.

## **OFFRE DE SERVICES REGROUPÉS / PLAN DÉVELOPPEMENT LOCAL**

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi accepte d'adhérer à l'offre de services regroupés de la MRC des Basques pour réaliser un plan de développement local des municipalités. La contribution de la Municipalité sera de 1000\$ pour un projet d'une valeur de 125 000\$.

## **TARIFICATION SALLE ADÉLARD-GODBOUT**

ATTENDU QU'il est profitable à la Municipalité de Saint-Éloi de faire bénéficier les contribuables de la salle Adélar-Godbout toujours en défrayant les coûts attribués à ces dits services;

ATTENDU QUE le conseil considère important de répondre au besoin des contribuables;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait installer durant l'été des thermopompes afin d'améliorer le confort;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi demande pour la location de la salle Adélar-Godbout un montant de 100\$ plus taxes pour la première journée et de 50\$ plus taxes pour l'ajout d'une soirée ou d'un avant-midi.

## **CORPORATION DES LOISIRS / SUBVENTION ANNUELLE**

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a versé un premier versement au montant de 1500\$ à la Corporation des Loisirs de Saint-Éloi en mai 2024;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé, il y a quelques années déjà, d'avoir les procès-verbaux des réunions de la Corporation de Loisirs ainsi qu'un suivi budgétaire mensuel avant de verser le deuxième versement;

Attendu qu'il reste un montant de 1500\$ à donner pour l'année 2024;

Pour ces motifs, la municipalité de Saint-Éloi versera le dernier montant de 1500\$ de la subvention à la Corporation des Loisirs de St-Éloi lorsque la municipalité aura reçu les procès-verbaux de l'année 2024 ainsi que leur relevé bancaire et ceci afin de les aider à payer les dépenses incompressibles tel que l'électricité et autres.

## **OFFRE D'EMPLOI / RÉSIDENCE MON CHEZ-NOUS**

La Résidence Mon Chez Nous de Saint-Éloi est à la recherche d'un cuisinier(ère), pour faire de la cuisine familiale pour 12 personnes. Temps partiel trois jours semaine + une fin de semaine sur deux.

Nos exigences: aimer les personnes âgées, être propre de sa personne, être en bonne santé, être disponible et responsable. Si vous aimez les personnes âgées le poste est pour vous. Salaire à discuter selon expérience. Les personnes intéressées peuvent me contacter au 418-898-3214 demandez M. Mario St-Louis ou écrire à [moncheznous@derytele.com](mailto:moncheznous@derytele.com)



## Les temps changent... pas que le climat!

### 5 choses à savoir pour gérer ses branches d'arbres tombées

#### 1. Déchiquetage : le débouché numéro 1 !

Ce processus transforme les branches en copeaux. Le déchiquetage peut être fait soi-même à domicile, par un professionnel ou en les apportant à votre écocentre.

#### 2. Le réemploi des copeaux

Les copeaux ont de nombreuses utilisations : paillis pour les plantes, bois raméal fragmenté pour les sols, litières pour animaux, ... Ils peuvent aussi être ajoutés à votre composteur domestique!

#### 3. Autres options de gestion

Laisser les branches se décomposer naturellement est une excellente option. Cependant, les brûler est moins recommandé à cause des risques de sécurité et de pollution.

#### 4. Suivre les directives de sa MRC

Apporter les branches aux écocentres pour les MRC de Rivière-du-Loup et les Basques. Faire du déchiquetage à domicile dans la MRC de Kamouraska (limite la propagation de l'agrile du frêne).

#### 5. Les branches contaminées

S'informer sur les insectes et les maladies qui affectent les arbres. En cas d'observation, le signaler sur le site du gouvernement et à l'entreprise où vous les apportez pour une gestion plus adaptée.

Article complet sur [co-eco.org/nouvelles](https://co-eco.org/nouvelles)

1 888 856-5552, option 1 | [co-eco.org](https://co-eco.org) | [info@co-eco.org](mailto:info@co-eco.org) | [facebook.com/coecobs](https://facebook.com/coecobs)

### PENSÉE

Le plus grand plaisir dans la vie est de réaliser ce que les autres vous pensent incapables de réaliser. (Alter Bageho)

## **AVERTISSEMENT À TOUTE LA POPULATION**

Certains contribuables ont remarqué que les jeux de shuffleboard et pétanque qui sont situés au Parc Jules Lizotte ont été vandalisés et les boules, les rondelles, les baguettes éparpillés un peu partout sur le terrain.

Nous demandons aux parents des jeunes enfants de bien vouloir avertir leurs enfants afin que ceci ne se reproduise plus.

Si d'autres événements surviennent dans les mois à venir, certains contribuables se verront dans l'obligation de communiquer ces méfaits à la SQ et ceci pourrait entraîner des répercussions à long terme. Nous vous demandons de vous asseoir avec vos jeunes et moins jeunes, de discuter avec eux, de les avertir des conséquences qui pourraient en découler et pour les plus jeunes, de les encadrer et de les surveiller pendant les fins de semaine.

Il ne faut pas oublier que nous devons respecter les biens d'autrui. Règlement #260 sur la sécurité, la paix et l'ordre article 14, 22, 23 et 31 que vous pouvez consulter sur notre site internet au [www.municipalite-st-eloi.com](http://www.municipalite-st-eloi.com) section services aux citoyens/ administration/ règlements. Merci de votre compréhension.

## **PELOUSE**

Nous demandons à tous les contribuables du village de faire attention lorsque vous coupez votre gazon. SVP ne dirigez pas la pelouse vers le chemin pour ne pas qu'elle se retrouve dans nos grilles de rue et par le fait même obstrue notre site de traitement des eaux usées. Merci de votre collaboration. La Municipalité de St-Éloi.

## **CAMPOR**

Ne pas oublier, pour ceux et celles qui se connecteront cet automne au système de traitement des eaux usées de faire vidanger vos installations septiques avant de vous connecter afin de protéger l'environnement soit la nappe phréatique ... Réservez votre place en communiquant avec Campor environnement au 418-867-8577.

Lors de votre connexion, n'oubliez pas de prendre des photos et de les fournir à la municipalité par courriel au [st-eloi@st-eloi.qc.ca](mailto:st-eloi@st-eloi.qc.ca) afin de pouvoir les mettre dans votre dossier. Merci.



## **LE COMPTOIR – FRIGO COLLECTIF DES BASQUES**

**C'est quoi?** Des frigos accessibles en tout temps où on peut laisser et prendre des aliments gratuitement.

**Pourquoi?** 1) Réduire le gaspillage alimentaire. Ce qu'on y trouve pour la plupart aurait été destiné à la poubelle ou au composte autrement.

2) Promouvoir des valeurs comme la générosité et la solidarité sociale en partageant des surplus de nourriture.

**Pour qui?** Tous les citoyens et citoyennes peuvent venir prendre et laisser des aliments. On encourage aussi les entreprises agricoles et les commerçant-e-s à laisser leurs surplus de récoltes et de production.

**Où peut-on les trouver?** Trois-Pistoles, Saint-Simon, St-Mathieu-de-Rioux, Sainte-Rita, Saint-Clément, Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Médard, Sainte-Françoise (à venir).

Il est important de prendre seulement ce dont on a besoin et de s'assurer d'en laisser aux autres. C'est aussi ça la solidarité sociale!

Tu souhaites t'impliquer? [alimentationbasques@gmail.com](mailto:alimentationbasques@gmail.com)

Suis-nous sur notre page facebook -Projet Alimentaire des Basques-pour savoir quand nous remplissons les frigos! Merci de nous aider à réduire le gaspillage alimentaire!

## **LA CUISINE COLLECTIVE**

La cuisine collective est un petit groupe, accompagné d'une animatrice, qui met en commun temps, argent et compétences pour confectionner des plats économiques et appétissants à rapporter à la maison.

Elle s'adresse à toute personne qui a le souci de cuisiner pour une meilleure qualité de vie, tout en ayant la possibilité de s'impliquer individuellement et collectivement dans sa communauté. Le tout se fait dans le plaisir, selon les principes d'éducation populaire.

Il y a présentement 3 groupes de cuisine collective actifs dans la MRC, à Trois-Pistoles, Sainte-Rita et Saint-Clément. Les groupes se réunissent environ une fois par mois. D'autres groupes pourraient être formés selon la demande.

Durée : 3h par atelier      Coût : 15\$ par personne

Nos cuisines collectives sont davantage qu'une proposition de loisir : elles favorisent l'apprentissage, le partage et l'entraide intergénérationnelle, améliorent les conditions de vie des participant.es et évitent le gaspillage alimentaire.

Tu souhaites participer? Surveille la section événement de notre site internet

<https://croensembledesbasques.com/page/evenements>

Tu peux aussi nous contacter par e-mail : [Ateliers.cuisinecollective@gmail.com](mailto:Ateliers.cuisinecollective@gmail.com)

## **RAPPEL / COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES**

Nous désirons rappeler à la population du territoire des Basques que les matières recyclables doivent être placées dans des sacs de plastiques transparents ou transparents bleutés. Les sacs de poubelle noirs ou ne permettant pas de voir le contenu sont refusés et laissés sur place.



Merci de votre précieuse collaboration ! La MRC des Basques.

## **CENTRE ALPHA DES BASQUES**

Nos ateliers : Français / Mathématique, Gym cerveau, Informatique (de base, tablettes, excel, etc.)

Date d'inscription : 26 août 2024 entre 9h et 11h au 418-851-4088

Dépannage informatique : Les lundis de 9h à 12h sur rendez-vous seulement

Aide aux devoirs : Bénévoles recherchés

Comme bénévole, vous pourriez faire une réelle différence dans la réussite scolaire d'un enfant. On vous jumèle à un enfant selon vos préférences : horaire, niveau de scolarité de l'enfant et l'école. Contactez-nous au 418-851-4088.

## **BIBLIOTHÈQUE**

La bibliothèque de Saint-Éloi est réouverte, l'horaire est la même: mercredi soir de 18h30 à 20h00.

Plusieurs livres pour les jeunes et adultes.

Demandes spéciales toujours disponibles pour toutes les nouveautés.

Venez nous rencontrer, au plaisir de vous voir.

Vos bénévoles, Geneviève, Nancy et Josée (resp)

## **RÉSIDENCE MON CHEZ-NOUS**

À louer, 3½ avec services et activités, chambre fermée, service de repas, de ménage, très bien situé, chauffé et éclairé. Un milieu de vie à échelle humaine, on y retrouve tranquillité, entraide, solidarité et support dans un décor paisible, sécuritaire et sécurisant. Pour plus d'informations, communiquer au (418) 898-3214 et demandez Mario.



## **REPRISE DES ACTIVITÉS DES CADETS DE RIVIÈRE-DU-LOUP**



Tu as entre 12 et 18 ans et tu veux participer à une multitude d'activités divertissantes, stimulantes et valorisantes ? Les cadets de Rivière-du-Loup proposent aux jeunes habitants dans la grande région de Kamouraska – Rivière-du-Loup – Témiscouata – Les Basques une foule d'activités.

Aux cadets de Rivière-du-Loup les passionnés de l'aviation apprécieront les activités de vol en planeur et en avion. Les mordus du plein air profiteront des cours de survie en forêt, de la randonnée, de l'escalade, du kayak et de la course d'orientation. Pour les artistes et les grands orateurs, ils pourront s'exprimer au travers du programme de musique et d'art oratoire. Les amateurs de sports apprécieront le programme d'éducation physique, le biathlon ainsi que le tir de précision de style olympique.

Plusieurs cadets de Rivière-du-Loup ont la chance de participer à des camps d'été, des emplois d'été et des échanges internationaux.

Tu peux t'inscrire dès maintenant à l'adresse électronique [escadron282@videotron.ca](mailto:escadron282@videotron.ca)  
Ou par téléphone : 418-862-2400 poste 8 option 1

On recommence le 6 septembre. C'est gratuit !

## **CAPAB : OFFRE DES CENTRES DE JOUR**

Les personnes proches aidantes apprécient le répit que procure les deux centres de jour du CAPAB, qui offre : stimulation physique ; cognitive et /ou de divertissement social pour les aînés. La nouvelle saison débute et il reste des places de disponibles à nos centres de jour.

Voici l'horaire:

- Lundi et vendredi au Domaine des Trois-Pistoles, de 10h à 15h;
- Le mardi à Saint-Jean-de-Dieu, de 10h à 15h.

Notez que les activités sont gratuites, que le service de dîner est à 10\$ par repas et que le transport adapté est gratuit. L'offre de service des centres de jour vise à bonifier les heures de répit des personnes proches aidantes et de leur famille.

Pour de plus amples informations :

Téléphone : 418-851-4040

Courriel : [info@lecapab.com](mailto:info@lecapab.com)

Site internet : [www.lecapab.com](http://www.lecapab.com)

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général / greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE :

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la troisième année du rôle triennal d'évaluation 2023, 2024 et 2025 de la municipalité de Saint-Éloi a été déposé à mon bureau le 27 août 2024;

Que pour l'exercice financier 2025 du rôle d'évaluation foncière 2023, 2024 et 2025 de la municipalité de Saint-Éloi, une demande de révision prévue par la section 1 du Chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluation n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 287, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 287 sont disponibles à la MRC des Basques à l'adresse mentionnée plus bas, ainsi qu'à la municipalité;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise de la formule mentionnée dûment remplie ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC des Basques au 400-2, rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles (Québec), G0L 4K0;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise de la formule dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de l'envoi.

Donné à Saint-Éloi ce 27<sup>ième</sup> jour d'août 2024.  
Annie Roussel, Directrice Générale

## **BUREAU MUNICIPAL**

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé **lundi 14 OCTOBRE 2024** pour l'Action de Grâce.